

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	Mme FERRI-PISANI
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Adjointe au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 311

Budget supplémentaire 2013, budget principal.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2013.

Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget de report qui assure la liaison avec le compte administratif 2012. Il intègre les résultats de l'année antérieure et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2012.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	2 555 370.00 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	24 613 311.57 €
Total du budget supplémentaire	27 168 681.57 €

Ce budget supplémentaire 2013 comporte trois parties :

↳ Les reports correspondant aux restes à réaliser issus du compte administratif 2012 pour un montant de 10 841 481.04 € en recettes d'investissement et de 6 858 961.18 € en dépenses ainsi que les intégrations des résultats constatés et leur affectations.

↳ Le refinancement de la dette.

↳ Les crédits nouveaux hors refinancement et charges financières qui en découlent pour un montant net global de 2 390 295.06 € en recettes (1 614 925.06 € en section investissement et 775 370.00 € en section de fonctionnement) et de 2 585 208.16 € en dépenses (1 809 838.16 € en section investissement et 775 370.00 € en section de fonctionnement).

A. Affectations des résultats du CA 2012 et intégrations des reports

Au compte administratif 2012 le résultat global de clôture constaté était le suivant :

Section de fonctionnement

	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Dépenses	84 799 788.40	0.00	84 799 788.40	0.00	84 799 788.40
Recettes	90 124 687.17	0.00	90 124 687.17	0.00	90 124 687.17

Recettes - Dépenses	5 324 898.77	0.00	5 324 898.77	0.00	5 324 898.77
---------------------	--------------	------	--------------	------	--------------

Résultat



5 324 898.77

Section d'investissement

	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Dépenses	28 076 018.19	5 909 769 .69	33 985 787.88	6 858 961.18	40 844 749.06
Recettes	24 873 282.35		24 873 282.35	10 841 481.04	35 714 763.39

Recettes - Dépenses	-3 202 735.84	-5 909 769.69	-9 112 505.53	3 982 519.86	-5 129 985.67
---------------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------

Résultat	→	-5 129 985.67
----------	---	----------------------

Résultats cumulés	2 122 162.93	-5 909 769.69	-3 787 606.76	3 982 519.86	194 913.10
--------------------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	-------------------

Le résultat global de clôture du Ca 2012, hors comptabilisation des restes à réaliser, est déficitaire à hauteur de 3 787 606.76 euros. Il tenait compte du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 5 324 898.77 euros et le résultat de la section d'investissement faisant ressortir un déficit de financement de 9 112 505.53 euros.

B. Le refinancement de la dette

Ce budget supplémentaire comporte en dépenses et en recettes d'investissement une inscription de 5 052 006.70 € pour des opérations de refinancement de la dette permettant de réduire dans les années à venir la charge financière et l'exposition au risque.

Ce refinancement concerne un emprunt Dexia indexé sur l'EUR/CHF classé hors charte.

Ce refinancement comporte les caractéristiques suivantes :

- Réaménagement de l'emprunt 00274 vers un taux fixe à 4.95% sur sa durée résiduelle.
- Refinancement de l'indemnité de remboursement anticipé à hauteur de 1 780 000 € sur 12 ans et 9 mois sur un taux fixe à 3 %.
- Souscription d'un nouvel emprunt de 6M€ sur 15 ans à 3.90 %.

Le réaménagement de l'emprunt aura les caractéristiques suivantes :

- o CRD: 5 052 006.70 €
- o Date d'effet : 01/07/2013
- o Date de fin : 01/04/2026
- o Amortissement : progressif 5 %
- o Périodicité : annuelle
- o Taux payé : 4.95%

De même, conformément à la comptabilité M 14, l'indemnité de réaménagement de la dette capitalisée doivent faire l'objet d'inscriptions budgétaires équilibrées en recettes et dépenses.

Le refinancement de l'indemnité présentera les caractéristiques suivantes :

- CRD: 1 780 000 €
- Date d'effet : 01/07/2013
- Date de fin : 01/04/2026
- Amortissement : progressif 5 %
- Périodicité : annuelle
- Taux payé : 3 %

Ainsi pour la renégociation 2013 avec la Caisse Française de Financement Local les écritures budgétaires sont reprises dans le tableau ci dessous :

Dépenses			Recettes		
Section d'investissement Chapitre 16			Section d'investissement Chapitre 16		
Article 166 Refinancement de la dette	5 052 006.70	Opération réelle	Article 166 Refinancement de la dette	5 052 006.70	Opération réelle

Dépenses			Recettes		
Section d'investissement			Section d'investissement		
Chap 48 Charges à répartir	1 780 000.00	Opération d'ordre	Chap 16 Emprunts et dettes	1 780 000.00	Opération réelle
Section de fonctionnement			Section de fonctionnement		
Chap 66 Charges financières	1 780 000.00	Opération réelle	Chap 79 Transferts de Charges	1 780 000.00	Opération d'ordre

C. Les crédits nouveaux

Le budget supplémentaire permet :

- l'ajustement des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice
- la prise en compte de recettes inconnues lors du vote du budget primitif
- l'introduction d'opérations nouvelles suivant la nécessité voir l'opportunité en fonction des ressources disponibles (recettes nouvelles ou réajustées, désaffectation de dépenses).

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement

Les principales modifications apportées en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

a) Les charges à caractères général chapitre 011 enregistrent une hausse de 650 370 €.

Les crédits complémentaires se répartissent de la manière suivante :

✓ L'animation culturelle à hauteur de 207 000 €,

- ✓ L'animation des fêtes de fin d'année à hauteur de 75 000 €,
- ✓ 99 870 € sont prévus pour la poursuite des audits concernant la sécurité du Musée Fesch et pour le nouveau marché concernant les conseils en assistance juridique,
- ✓ Un complément de 44 500 € est nécessaire pour les consommations de téléphonie et de lignes spécialisées,
- ✓ Un réajustement de 224 000 € pour les facturations des fluides (gaz et électricité pour 100 000 € et 124 000 € au titre de l'eau et l'assainissement), les crédits de combustibles pour les chaufferies et de carburants ne nécessitant pas de réajustements.

b) Les charges de personnel chapitre 012 progressent de 1 270 000 €.

La prévision du budget primitif, qui, rappelons le, était supérieure de 1,24 % par rapport au compte administratif de l'année 2012, fixait des objectifs ambitieux en matière de gestion des ressources humaines. La révision de ces objectifs s'impose pour les raisons suivantes :

✓ Nous avons surestimé le nombre de départ à la retraite en 2013. Notre estimation initiale tenait compte d'informations acquises auprès d'agents qui avaient fait connaître leur intention de faire valoir leurs droits à pension auprès de la direction des ressources humaines, et qui n'ont pas finalisé leur projet. De plus, une réforme était annoncée ce qui nous laissait penser que des départs supplémentaires seraient constatés. Nous avons anticipé une vingtaine de départs supplémentaires (41 départs seront finalement constatés en 2013) Ce point doit être souligné car il a des incidences significatives sur la totalité des raisons évoquées ci-dessous.

L'effet glissement vieillesse technicité a été du fait sous estimé : cet indicateur est défini comme la part de l'évolution globale des salaires qui résulte des mesures individuelles. Nous avons prévu 0.9 % et il sera certainement très supérieur en fin d'année. En l'espèce les retraites non prises pèseront fortement sur son évolution.

Enfin les réformes statutaires qui touchent la catégorie B et qui s'imposent à nous ont également pesé sur le coût de la rémunération des personnels statutaires. Par ailleurs le recrutement de personnels de catégorie A et B pour répondre à des besoins avérés (notamment dans le cadre de la réorganisation de la DGST) doit être mentionné. Enfin, l'autorité municipale a souhaité valoriser les réussites au concours (imprévisibles par définition, mais 2013 fut un bon cru) de certains de nos agents en les nommant sur des emplois correspondants au grade obtenu. Le coût induit par l'ensemble de ces éléments avoisine les 400 000 €.

✓ L'évolution des cotisations sociales et notamment l'augmentation des taux de cotisation de la Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL) génère un complément de crédits supplémentaires de 370 000 €.

✓ Le maintien du taux d'absence à un niveau très élevé parmi les personnels titulaires, malgré une politique de prévention volontariste, a nécessité le recrutement de remplaçants lorsque la continuité du service public était menacée. Cela explique le besoin d'abonder pour un montant de 180 000 € l'article correspondant à la rémunération des personnels non titulaires.

✓ Des événements importants ont jalonné l'année 2013 (Organisation du Tour de France, les journées Napoléoniennes, la commémoration du 70ème anniversaire de la Libération de la Corse, l'inauguration du Palatinu) ; ils ont nécessité l'intervention des agents municipaux en heures supplémentaires et ont notamment induit un surcôt significatif. L'attribution d'un régime indemnitaire aux agents nommés stagiaires a également pesé car elle a concerné une centaine d'agents. Ceci explique l'abondement pour 150 000 € du poste « autres indemnités du personnel titulaire ».

c) Les charges de gestion courante chapitre 65 sont en progression de 216 750 €.

✓ 91 750 € sont inscrits à la demande de Monsieur le trésorier principal afin de procéder aux annulations de titres de recette portant sur la période 2007-2011.

✓ Un complément de 111 000 € est nécessaire suite à l'application des nouveaux textes concernant la sécurité sociale des élus.

✓ Ce budget supplémentaire abonde les crédits pour certaines subventions concernant le domaine social et l'aide aux plus défavorisés notamment l'aide au fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence pour 10 000 € et une aide complémentaire de 4 000 € au Secours Populaire.

Ces augmentations de crédits sont compensées au sein de la section de fonctionnement par la diminution de certaines prévisions budgétaires du BP 2013. Ces réductions concernent :

✓ Les titres annulés sur exercices antérieurs – 91 750 €

✓ La dotation aux provisions pour risques sur charges financières pour 100 000 €.

✓ Une forte diminution des intérêts de la dette suite aux renégociations avec la Caisse Française de Financement Local qui a accepté, sans aucune contrepartie d'abandonner en notre faveur à la date d'exigibilité, d'une partie de sa créance. Ainsi le montant des intérêts dû a été diminué de 942 272.43 €

2-Les recettes réelles de fonctionnement

Les principales modifications apportées en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

a) Les produits des services chapitre 70 enregistrent une progression de 283 400 €.

Les principales recettes complémentaires se répartissent de la manière suivante :

✓ L'animation culturelle et les recettes des spectacles à hauteur de 172 000 €,

✓ L'animation des fêtes de fin d'année à hauteur de 40 000 €,

✓ Un complément de 45 000 € pour le remboursement des frais de personnel par le budget annexe du Stationnement.

✓ Un complément de 27 900 € pour le remboursement des frais de personnel par le budget de la Caisse des écoles dans le cadre de la réussite éducative.

b) Les impôts et taxes chapitre 73 sont réévalués de 32 410 €.

✓ La première augmentation concerne la Dotation de Solidarité Communautaire. En 2013 celle-ci s'élève à 3 754 620 € soit une progression de 35 520 €.

✓ La deuxième augmentation est liée à la progression des encaissements au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure (+50 700 €).

d) Les dotations et participations chapitre 74 progressent de 441 560 €.

Les principales recettes complémentaires de ce chapitre concernent de nouvelles subventions obtenues auprès de partenaires institutionnels comme la CTC et la Capa dans le cadre du Contrat de cohésion urbaine, du programme de l'animation culturelle de la Ville et de

l'organisation du tour de France cycliste ; Nous constatons des encaissements de reliquats de programmes Européens non budgétisés à ce jour pour un montant de 168 900 €.

3-Les dépenses réelles d'investissement

Outre les crédits reportés de l'exercice 2012, les dépenses inscrites à la section investissement du budget supplémentaire 2013 constituent pour une part des ajustements de crédits des dépenses inscrites au budget primitif, et par ailleurs, des dépenses nouvelles.

Les dépenses principales dépenses d'équipement portent sur :

➤ **Chapitre 20 article 2031 Frais d'études : 343 000 €**

Poursuite des études techniques de l'ANRU, dans le cadre des programmes de réhabilitation des quartiers des Cannes et des Salines ainsi que sur la reconstruction sur site du groupe scolaire des Salines.

➤ **Chapitre 21 article 2158 Matériel et outillage techniques: 269 000 €**

Acquisition de matériel et de mobilier pour la halle des sports U Palatinu pour 250 000 €,
Acquisition d'un sonomètre pour le service d'hygiène et santé pour 19 000 €.

➤ **Chapitre 21 article 2184 Mobilier : 15 350 €**

Acquisition de mobilier pour le centre social des Salines pour 15 000 €,

➤ **Chapitre 23 article 2313 Immobilisations en cours constructions : - 392 700 €**

Travaux d'aménagement de la caserne Grossetti : 150 000 €,
Travaux d'aménagement dans divers bâtiments communaux : 150 000 €
Travaux d'aménagement et de sécurité dans les Ecoles : 85 000 €

Des réajustements à la baisse et des transferts des crédits sont également prévus en fonction des avancements des travaux et des opérations en cours.

➤ **Chapitre 23 article 2315 Immobilisations en cours installations, matériel et outillage technique : 1 406 400 €**

Travaux d'aménagement des 3 exutoires Cannes Salines : 48 100 €
Travaux d'aménagement bassin Alzo di Leva : 12 300 €
Travaux d'aménagement bassin 40 000 m3 : 70 000 €
Travaux de Voirie urbaine : 318 000 €
Travaux d'aménagement Chemin de Candia : 98 000 €
Travaux d'aménagement Traversée de Mezzavia : 500 000 €
Travaux TCSP priorité Bus : 360 000 €

4-Les recettes réelles d'investissement

Outre les crédits reportés de l'exercice 2012, les recettes inscrites à la section investissement du budget supplémentaire 2013 sont issues des subventions attendues se rapportant en majeure partie aux dépenses énumérées auparavant.

Sont ainsi inscrites les participations suivantes :

- Subventions de l'Etat : 25 000 € dans le cadre du programme ANRU
- Subventions de la CTC : 972 000 € pour les travaux de voirie, TCSP et matériel Palatinu
- Subventions Fonds Européens : 95 900 € pour acquisition de panneaux numériques
- Subventions diverses : 43 300 € dans le cadre du programme ANRU

Une somme de 300 000 € est également prévue chapitre 024 produits des cessions au titre de la vente d'un terrain à la Caldaniccia.

Au global, il convient de souligner que la somme des mouvements budgétaires s'inscrivant dans le cadre du budget supplémentaire 2013 permet de rester dans la limite stricte du montant de l'emprunt prévu au budget primitif.

Pour finir les comptes 4581 en dépenses et 4582 comptabilisent les opérations d'investissement sous mandat. Au Bs 2013 les inscriptions complémentaires concernent la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte de la CAPA pour le déplacement des postes de relevage et des réseaux square Campinchi à hauteur de 165 360 € et celle concernant le parking relais de Campo dell'oro pour 1 600 €.

Tels sont les principaux éléments du budget supplémentaire 2013 que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier,
Vu l'article 2021 du code civil,
Vu le vote du budget primitif 2013 intervenu le 11 Avril 2013 (Délibération n° 2013/92)
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2013.

ADOPTE

**Par 31 voix pour
Et 4 voix contre (Mme GUERRINI, MM. FERRARA, SBRAGGIA, PUGLIESI)**

Le budget supplémentaire 2013, budget principal tel que précisé dans le document ci-annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....
**FAIT ET DELIBERE A AJACIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Simon Renucci

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013_311-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2013